

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

### EXTRAIT N° 09.25 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2025

**Membres du Bureau Communautaire :**

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 16 (2 procurations)
- Suffrages exprimés : 16 (16 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le premier avril deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

**Présents :** ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel et TEMPLIER Jean-Pierre.

**Représentés :** GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration  
MAGNUS Philippe représenté par MAGNAN Jean-Michel à qui il a donné procuration

**Absents excusés :** ARLAUD Véronique et TENOUX Gérard.

#### **ORDRE DU JOUR : Avenant n° 2 au lot n° 1 « Terrassement » du marché de travaux pour l'aménagement des déchetteries**

Pour rappel, afin de placer la CCSB en conformité avec la réglementation et d'améliorer les conditions d'accueil des usagers ainsi que les conditions de travail des agents, par délibération n° 125.23 du 12 septembre 2023, le conseil communautaire a autorisé le lancement d'un marché de travaux d'aménagement des déchetteries, alloti de la manière suivante :

- Lot n° 1 « Terrassement » ;
- Lot n° 2 « Electricité » ;
- Lot n° 3 « Enrobé ».

Par décision TECH n° 08/2024 du 19 février 2024, le président a attribué le lot n° 1 à l'entreprise SAS Edmond POLDER pour un montant total de 295 954,62 € HT soit 355 145,54 € TTC.

Par délibération n° 28.24 du 9 septembre 2024, le bureau communautaire a validé un premier avenant au lot n°1 afin de prendre en compte des modifications indispensables à la réalisation des travaux, pour un montant de 48 706 € HT (soit 58 447,20 € TTC) représentant une hausse de 16,46 % par rapport au montant initial.

Aujourd'hui, des contraintes de terrains imprévues nécessitent la mise en œuvre de prestations supplémentaires aboutissant soit à un quantitatif supérieur au Détail Quantitatif Estimé (DQE) initial, soit à des prestations nouvelles. Il convient donc de passer un deuxième avenant au marché du lot n° 1.

Les déchetteries et les prestations concernées sont les suivantes :

- A la déchetterie de Barret-sur-Méouge :

Compte tenu de la configuration du terrain, la hauteur finale des casiers béton faisant également office de clôture se trouve abaissée, impliquant la mise en place d'une clôture grillagée supplémentaire pour sécuriser le site.

D'autre part, la présence de rochers lors de la réalisation des fouilles des fondations des dalles béton rend indispensable l'emploi d'un brise roche hydraulique.

- A la déchetterie d'Orpierre :

La nature du sol présent sous l'emplacement des dalles béton étant de très mauvaise qualité et compte tenu de la pente importante du terrain, les quantités de matériaux augmentent et la mise en œuvre du terrassement est modifiée.

D'autre part, la végétation ayant beaucoup poussé depuis l'origine du projet, un nettoyage le long de la clôture s'avère nécessaire.

- A la déchetterie de Ribiers :

Le chemin stabilisé amenant à la plateforme de l'Installation de Stockage des Déchets Inertes s'étant détérioré depuis la période de consultation en raison des conditions climatiques, la surface à reprendre se trouve être plus importante que celle estimée sur plan.

- A la déchetterie de Rosans :

Le profil du terrain de plateforme devant les dalles s'avérant trop irrégulier et conduisant en l'état au risque de submersion des dalles lors de fortes pluies, il est nécessaire de procéder à un déblaiement des parties hautes et un remblaiement des parties basses.

- A la déchetterie de Serres :

Le sous-sol présent sous la rampe d'accès créée s'avérant être composé de gravats de grosse section, l'apport de gravier de 0/80 mm est indispensable.

Le montant de l'avenant n° 2 serait de 9 937,16 € HT (soit 11 924,59 € TTC), ce qui porterait le montant total du marché à 354 597,78 € HT (soit 425 517,34 € TTC), représentant une hausse de 19,81 % (avenant n°1 compris).

L'avenant n° 2 serait passé en application des articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la commande publique.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n° 2 au lot n° 1 « Terrassement » du marché de travaux pour l'aménagement des déchetteries, tels que présentés ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à le signer et le notifier à l'entreprise SAS Edmond POLDER, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

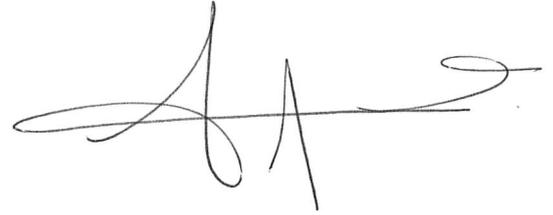
Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.  
Pour extrait conforme  
Le Président,  
Daniel SPAGNOU



Publiée le : **08 AVR. 2025**

Le secrétaire de séance,  
Florent ARMAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Florent Armand', written in a cursive style. The signature is positioned below the typed name 'Florent ARMAND'.